

33) – Pourvoir en cassation formée sur le jugement du 26 octobre 2006.

33

En provenance de :

RECOMMANDÉ : LA POSTE

BOITE DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : RA 30 065 778 4 FR

COUR DE CASSATION
ARRIVÉ LE
22 MAI 2007
SERVICE COURRIER

PARIS-LOUVRE-NOLIBER
Renvoyer à l'adresse ci-dessous
CENTRE-DE-RECHERCHES

FRAB

Présentation le :
Distribution le :
Signature du destinataire :

COUR DE CASSATION
ARRIVÉ LE
21 MAI 2007
SERVICE COURRIER

RCS PARIS 356 000 000

avec adresse MAI 11773
all 215 N.W de Montauban
250 Avenue de la République
82033 Montauban.

Madame Audré Doule

Montauban le 18 Mai 2007

RT: 11773 cell 215

14 de Montauban

50 rue de la République

2033 Montauban

M^r M^{me} Le Greffier en Chef
Greffier civil à la
COUR DE CASSATION
5 Avenue de l'Herbage

Lettre recommandée

1^{er} RA - 30065778 4FR

75000 Paris

Monsieur, Madame,
Je vous ai sollicité pour enregistrer 3 pourvois
en cassation et je vous ai envoyé tous les éléments
nécessaires à l'enregistrement au titre de leur
juridictionnelle que l'ETAT Français se doit, depuis
le 14-2-06 et sans ressource pour faire
assurer mes voies de recours par un avocat à la
COUR de cassation et au titre de l'ART.

Mes pourvois étaient sur les jugements suivants

- jugement du 29 juin 2006,
- jugement du 26 octobre 2006,
- jugement du 21 décembre 2006.

Il s'agit d'une affaire de saisie immobilière,
négociée en violation de toutes les règles
de droit dans une affaire n'opposant avec la
COMMERZBANK, profitant que je sois devenu po
sible par faux et usage de faux obtient des jugements
en violation des articles 14-15-16 du Nouveau
code de procédure civile.

J'ai des références rappelant ces 3 dossiers: